



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 mars 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 20 Mars 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 31 Mars 2000

**Demande de Subventions pour réparation du mobilier urbain des voiries,  
replantations d'arbres et dégagement des rivières suite à la tempête du 27  
Décembre 1999**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.  
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M.  
Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard  
NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul  
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel  
GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie  
COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine  
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre  
GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M.  
Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile  
MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200136

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2000**

**Voirie Circulation Sécurité Routière**

**Demande de Subventions pour réparation du mobilier urbain des  
voiries, replantations d'arbres et dégagement des rivières suite à  
la tempête du 27 Décembre 1999**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Suite à la tempête du 27 décembre 1999, les réparations et remises en état du mobilier urbain de voirie sont en cours, les replantations d'arbres sont à prévoir sur les parcs et espaces boisés du domaine public ainsi que le dégagement des rivières.

Conformément aux circulaires préfectorales, il s'agit notamment :

- de la signalisation verticale : panneaux directionnels, d'indication et de police,
- de la signalisation lumineuse : feux tricolores,
- de l'éclairage public.
- des arbres situés en bordure de voirie et sur les parcs publics,
- des moyens mis en oeuvre début Janvier 2000 pour dégager les rivières ainsi que des zones restant à traiter (Vieille Sèvre entre les moulins de Bouzon et Comporté, zones de marais à l'aval et l'amont du centre ville).

Monsieur le Préfet nous informe qu'il est possible d'obtenir des subventions pour les dégâts occasionnés.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter des subventions pour ces travaux réalisés ou restant à réaliser auprès de :

- de l'Etat
- Du Conseil Régional Poitou Charentes
- Du Conseil Général des Deux-Sèvres
- L'agence du Bassin de l'eau Loire Bretagne ou Adour Garonne.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)